



## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville qui se tiendra le 9 avril prochain à 20h, à l'hôtel de ville situé au 121 rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure N° DM 2019-001

Propriétaires : Annie-Pierre Corriveau et Tommy Bérubé

Adresse : 3, Grande ligne du rang Double, à Saint-Cyprien-de-Napierville

Zone : A-103

**Nature de la demande :** La présente demande vise à rendre conforme un garage résidentiel comportant un 2<sup>e</sup> étage alors que la réglementation n'en autorise qu'un seul.

Lors de cette séance, le Conseil municipal entendra toute personne qui souhaite s'informer ou donner son avis sur cette dérogation mineure.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 22<sup>e</sup> jour de mars 2019.

**James L. Lacroix**

*Directeur générale et secrétaire-trésorier*